



PRESENTATION

Prévention et Secours Civique de niveau 1 – PSC1

PSC 1

Prévention
& Secours Civique

NIVEAU 1

Public visé :

Tout public âgé de 10 ans minimum (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).
Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

L'objectif d'enseignement « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » a pour objectif d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Contenu :

LA PROTECTION - L'ALERTE

LES MALAISES

PERTE DE CONNAISSANCE

ARRÊT CARDIAQUE

OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES

TRAUMATISMES- BRULURES – PLAIES - HEMORRAGIES

Renseignements pratiques :

Durée : 7 heures en présentiel

Participants : 10 stagiaires

Attestation : Certificat de compétences PSC1

Actualisation : conseillée tous les 3 ans (5 ans maximum)

Modalités pratiques et logistiques :

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins.

Délai d'accès à la formation /Inscriptions :

Variable en fonction des disponibilités des salles et des formateurs. Prendre contact avec l'UDSP 15.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Contactez l'UDSP 15 pour mettre en place les modules d'accueil et d'organisation. Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s)

Lieux de la formation :

La formation peut avoir lieu :

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Extra-entreprise : Dans nos locaux, : **Aurillac (UDSP15-SDIS)** – Centres de secours du département du Cantal en fonction des disponibilités d'accueil - nous contacter (dates consultables : sur réseaux sociaux, dans la presse, sur le compte professionnel de formation)

Présentation de l'équipe pédagogique :

La formation est dispensée par un formateur titulaire du :

- Certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques »
- ou du certificat « formateur aux Premiers Secours »

à jour de sa formation continue.

Méthodes mobilisées/ Modalités d'évaluation :

Pour être certifié le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation,
- Réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage
- Participer comme sauveteur à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

Documentation :

A l'issue de la formation, chaque participant pourra s'il le souhaite acheter 1 livret PSC1 conformes aux textes en vigueur.

Suite de parcours :

Pour garder le bénéfice du certificat de compétences « Citoyen de Sécurité Civique » - PSC1 il est possible de faire une formation continue, elle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée dans un délai de 3 à 5 ans.

Taux de réussite (voir annexe statistiques et taux de réussite)

Contact :

Référents administratifs et handicap :

Stéphanie FOURCAT et Béatrice BILLOUX : 04.71.48.82.83 – mail : udsp15@sdis15.fr

